Consultations publiques sur le projet d'Oléoduc Énergie-Est de TransCanada

Communauté métropolitaine de Montréal

CRE MONTÉRÉGIE

Mémoire du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

Octobre 2015

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE
1150 rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil, J4K 1E3
Téléphone : 450 651 2662

Table des matières

1. Analyse des retombées économiques et des risques potentiels du projet Énergie Est au Québec 2

1.1 Analyse de l'étude de Deloitte commandée par TransCanada 2

1.2 Les risques potentiels du projet Energie Est 6

1.3 Cohérence avec les orientations du PMAD 8

2. Mise en perspective des retombées économiques du projet Énergie Est avec la réduction de la consommation de pétrole au Québec 10

2.1 Réduire la consommation de pétrole : la priorité des priorités 10

2.2 Des ménages plus riches de plusieurs milliers de dollars chaque année 11

3. Acceptabilité sociale du projet 13

4. Les changements climatiques et les émissions de GES 14

4.1 Première tendance : des conditions d'existence menacées 14

4.2 Deuxième tendance : une pression croissante sur l'extraction du pétrole et les émissions de GES 16

4.3 Ces deux tendances sont-elles réconciliables ? 20

Conclusion 22

Références 24

1. Analyse des retombées économiques et des risques potentiels du projet Énergie Est au Québec

De nombreux chiffres sont mis en évidence par l'ensemble des intervenants dans le cadre du projet Énergie Est de TransCanada. Il est donc important de prendre le temps d'en décrypter certains dans un premier temps pour les mettre en perspective avec d'autres projets de développement ou orientations envisageables pour notre territoire.

1.1 Analyse de l'étude de Deloitte commandée par TransCanada

Dans le but de documenter son projet, TransCanada a confié au cabinet Deloitte le mandat d'estimer les retombées économiques que le projet Énergie Est aurait sur l'économie canadienne. Cette étude, intitulée « Énergie Est - Retombées économiques du projet de conversion du réseau principal de TransCanada », a été reprise à plusieurs reprises dans différents journaux et magazines :

> « Selon Deloitte, le seul projet de TransCanada pourrait rapporter plus de six milliards de dollars au PIB du Québec, générer deux milliards de recettes fiscales pour le gouvernement provincial et assurer plus de 3 600 emplois directs à temps plein au cours des six premières années. » [1]

> « 400 M$ pour le terminal portuaire de Cacouna, 300 M$ pour construire le parc de réservoirs de stockage, 3600 emplois à temps plein au Québec durant la phase de construction, 200 emplois à temps plein une fois la construction terminée, 8 G$ au PIB du Québec, 2 G$ de recettes fiscales pour le provincial. »[2]

Précisons que dans ce rapport, Deloitte évalue « les retombées économiques calculées du projet Énergie Est sur le produit intérieur brut du Canada, l'emploi et les recettes fiscales additionnelles (les trois principaux éléments constituant les « retombées économiques »).

Tous ces chiffres sont, a priori impressionnants, mais une analyse plus précise semble nécessaire afin d'évaluer les retombées économiques pour le Québec, et la Communauté métropolitaine de Montréal si possible.

---

1. Pierre Duhamel, *L'actualité*. « Pétrole : on en veut ou on n'en veut pas ? », 14 octobre 2014, <http://bit.ly/1trNdYw> (page consultée le 14 septembre 2015).

2. Diane Tremblay, *Le Journal de Montréal*. « Cacouna essentiel au projet », 18 octobre 2014, <http://bit.ly/1KHdxGO> (page consultée le 14 septembre 2015).

1.1.1 Les recettes fiscales générées par le projet Énergie Est au Québec

Selon l'étude menée par le cabinet Deloitte :

« Au cours des phases de développement et de construction (6 ans) et d'exploitation (40 ans), les administrations fédérales, provinciales et municipales percevront des recettes fiscales additionnelles totales de 3,0 G$ et de 7,2 G$, respectivement. Au total des deux phases, ces recettes fiscales seront surtout concentrées en Ontario (36 %), en Alberta (21 %), au Québec (20 %), en Saskatchewan (8 %), au Nouveau-Brunswick (7 %) et au Manitoba (6 %). » [3]

	Phases de développement et de construction (6 ans)				Phase d'exploitation (40 ans)			
Prov.	Directes et indirectes	Induites	Total	%	Directes et indirectes	Induites	Total	%
N.-B.	192	74	266	9 %	334	94	428	6 %
QC	805	284	1 089	36 %	690	245	936	13 %
ON	567	231	798	27 %	2 109	755	2 864	40 %
MB	86	25	111	4 %	402	103	505	7 %
SK	148	46	194	6 %	534	92	627	9 %
AB	332	31	463	15 %	1 327	407	1 734	24 %
C.-B.	30	29	59	2 %	30	52	82	1 %
Autres	20	14	34	1 %	13	16	29	0 %
Total	2 180	834	3 014	100 %	5 439	1 765	7 204	100 %

Source : Modèle interprovincial des E-S de Statistique Canada, tableau 1.2.

Figure 1 : Recettes fiscales totales par province (en M$ de 2013)

Ainsi, le Québec profiterait de 1,089 G$ de recettes fiscales additionnelles (directes, indirectes et induits) lors des phases de développement et de construction et de 0,936 G$ durant la phase d'exploitation. L'étude de Deloitte évalue donc **les recettes fiscales additionnelles pour le Québec** à 2,03 G$ pour les 46 prochaines années, soit **44 millions de dollars par an**.

1.1.2 Les retombées du projet Énergie Est sur le PIB du Québec

Selon l'étude menée par le cabinet Deloitte :

« Le projet gonflera respectivement de 10,0 G$ et de 25,3 G$ le PIB du Canada pendant les 6 années de la phase de développement et de construction et pendant les 40 années d'exploitation du pipeline. (*Remarque : Un horizon temporel de 40 ans a été utilisé aux fins de la présente analyse économique, mais un entretien régulier devrait permettre de prolonger la vie utile du pipeline bien au-delà de cette période.)* Cette activité économique sera générée en

[3] Précision : les calculs de Deloitte incluent des retombées sur les recettes fiscales directes, indirectes et induites (voir page 20)

Ontario (37 % du total), en Alberta (22 %), au Québec (18 %), au Nouveau-Brunswick (8 %), en Saskatchewan (7 %) et au Manitoba (5 %). » [3]

Prov.	Phase de développement et construction (6 ans)				Phase d'exploitation (40 ans)				Combinées			
	Directes	Indirectes	Induites	Total	Directes	Indirectes	Induites	Total	Directes	Indirectes	Induites	Total
N.-B.	478	524	168	**1 170**	838	575	216	**1 629**	1 316	1 099	384	**2 799**
QC	1 391	1 074	649	**3 114**	745	1 867	624	**3 236**	2 136	2 941	1 273	**6 350**
ON	923	1 063	708	**2 694**	1 409	6 738	2 188	**10 335**	2 332	7 801	2 896	**13 029**
MB	177	115	69	**361**	419	760	267	**1 446**	596	875	336	**1 807**
SK	204	251	122	**577**	477	1 250	253	**1 980**	681	1 501	375	**2 557**
AB	499	809	434	**1 742**	2 890	1 904	1 334	**6 128**	3 389	2 713	1 768	**7 870**
C.-B.	0	134	110	**244**	0	189	207	**396**	0	323	317	**640**
Autre	0	98	46	**144**	0	87	60	**147**	0	185	106	**291**
Total	**3 672**	**4 068**	**2 306**	**10 046**	**6 778**	**13 370**	**5 149**	**25 297**	**10 450**	**17 438**	**7 455**	**35 343**

Source : Modèle interprovincial des E-S de Statistique Canada, tableau 1.4.

Figure 2 : Retombées du projet Énergie Est sur le PIB, par province (en M$ de 2013)

L'étude menée par Deloitte estime les retombées du projet sur le PIB du Québec à :

- 3,114 G$ lors de la phase de développement et de construction;
- 3,236 G$ lors de la phase d'exploitation.

Les retombées combinées du projet sur le PIB du Québec sont estimées à 6,35 G$ pour les 46 prochaines années, soit **138 millions de dollars annuellement**.

1.1.3 Création d'emplois liés au projet Énergie Est au Québec

Selon l'étude de Deloitte[4], le total estimé (retombées directes, indirectes et induites) d'emplois créés en ETP (équivalents temps plein) au Québec serait de :

- 2217 emplois ETP durant la phase de développement (3 ans);
- 7319 emplois ETP durant la phase de construction (3 ans);
- 537 emplois ETP lors de la phase d'exploitation (40 ans).

[4] 4. Deloitte, septembre 2013. « Énergie Est Retombées économiques du projet de conversion du réseau principal de TransCanada », <https://www.oleoducenergieest.com/wp-content/uploads/2013/09/Energie-Est-Rapport-Deloitte-sur-les-retombees-economiques.pdf> (page consultée le 14 septembre 2015).

Prov.	Phase de développement (3 ans, 2013 à 2015)				Phase de construction (3 ans, 2016 à 2018)				Global (6 ans)
	Directs	Indirects	Induits	Total	Directs	Indirects	Induits	Total	%
N.-B.	332	407	129	868	1 095	1 344	427	2 866	12 %
QC	837	878	502	2 217	2 764	2 899	1 656	7 319	31 %
ON	528	854	500	1 882	1 743	2 819	1 652	6 214	26 %
MB	104	97	52	253	343	320	170	833	4 %
SK	159	215	76	450	524	711	250	1 485	6 %
AB	382	510	241	1 133	1 260	1 684	796	3 740	16 %
C.-B.	0	116	88	204	0	383	290	673	3 %
Autres	0	75	36	111	0	247	121	368	2 %
Total	2 342	3 152	1 624	7 118	7 729	10 407	5 362	23 498	100 %

Source : Modèle interprovincial des E-S de Statistique Canada, tableau 1.4.

Figure 3 : Création d'emplois en ETP durant les phases de développement et de construction

Prov.	Phase d'exploitation (40 ans)				
	Directs	Indirects	Induits	Total	%
N.-B.	121	205	59	385	9 %
QC	203	162	162	537	13 %
ON	181	1 086	539	1 806	42 %
MB	70	126	69	265	6 %
SK	94	97	56	247	6 %
AB	418	200	261	879	21 %
C.-B.	0	37	63	100	2 %
Autres	0	15	18	33	1 %
Total	1 087	1 928	1 237	4 252	100 %

Source : Modèle interprovincial des E-S de Statistique Canada, tableau 1.4.

Figure 4 : Création d'emplois en ETP durant la phase d'exploitation

Ainsi, le projet d'oléoduc de TransCanada devrait créer entre 2 217 et 7 319 emplois de courtes durées durant les phases de développement et de construction et 537 emplois de longues durées durant la phase d'exploitation. Cela ne signifie pas que TransCanada créera l'ensemble de ces emplois mais qu'une partie de ces emplois seront créés directement par TransCanada, une autre portion par les partenaires de TransCanada et que la création d'emplois dans les entreprises locales sera stimulée par la consommation des employés de TransCanada et ses partenaires. **À terme, seuls 537 emplois directs, indirects et induits seront générés par le projet Énergie-Est dans l'ensemble du Québec.**

<u>Quelques précisions concernant les emplois directs, indirects et induits</u> :

Les emplois directs désignent les emplois directement liés au projet d'oléoduc Énergie-Est de TransCanada.

Les emplois indirects correspondent aux emplois dans les entreprises qui fourniront des biens et services à TransCanda dans le cadre du projet Énergie-Est.

Enfin, lorsque les revenus générés par ces emplois directs et indirects sont dépensés dans l'économie en général pour acheter une variété de biens et services (nourriture, vêtements, divertissement, etc.), ils entraînent la création des emplois induits.

1.1.4 Conclusions préliminaires sur les bénéfices économiques du projet Énergie Est

En résumé, les retombées économiques du projet Énergie Est pour le Québec selon l'étude du cabinet Deloitte serait :

- 44 millions de dollars par an de retombées fiscales;
- 138 millions de dollars par an de retombées sur le PIB;
- 537 emplois directs, indirects et induits créés à terme.

Toutefois, il est important de réviser ces chiffres à la baisse en retirant les retombées économiques qui étaient liées à la construction et l'exploitation d'un terminal portuaire à Cacouna, puisque celui-ci ne verra vraisemblablement jamais le jour.

À l'échelle de la CMM, il faudrait évaluer quelles seraient les retombées économiques inhérentes au territoire, à partir des chiffres ci-dessus.

Il n'existe pas à notre connaissance d'autres données ou mises à jour sur les retombées économiques estimées du projet d'oléoduc de TransCanada.

Les données actuellement disponibles ne permettent pas de conclure qu'il s'agit d'un projet structurant pour le développement économique de la région métropolitaine de Montréal.

Il faut par ailleurs considérer que l'analyse doit non seulement prendre en compte les retombées économiques positives du projet, mais aussi soustraire les coûts que celui-ci va occasionner pour les municipalités (gestion, suivi, mesures d'urgence, etc.). En cas d'accident, les redevances anticipées peuvent rapidement devenir bien faibles comparées aux coûts de décontamination et de compensation pour les pertes occasionnées.

Enfin, quand vient le temps de faire des choix importants et de statuer sur des décisions qui nous engagent sur plusieurs dizaines d'années, le RNCREQ estime qu'il est important de procéder à des analyses qui nous permettent de voir les enjeux au-delà du cours normal des affaires, et d'envisager des scénarios alternatifs. C'est ce que nous proposons dans la prochaine section.

1.2 Les risques potentiels du projet Energie Est

1.2.1 Des risques pour les sources d'eau potable et les cours d'eau

Le tracé préliminaire fourni par TransCanada indique que l'oléoduc traversera les rivières des Outaouais, des Mille-Îles, de l'Assomption et des Prairies, qui sont importantes pour la région métropolitaine de Montréal.

Or, un rapport technique sur la mise en service de l'oléoduc Énergie-Est de TransCanada commandé par la CMM et réalisé par Savaria Experts-Conseils en environnement[5] évalue le volume de pétrole déversé en cas de problème entre 2 millions et 16,4 millions de litres selon le temps de réaction et la longueur entre 2 vannes de sectionnement.

Cette étude démontre qu'un déversement dans l'une ou l'autre des rivières pourrait avoir un impact considérable sur la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent ainsi que des rivières des Outaouais, des Mille-Îles et des Prairies, et priver les citoyens des villes concernées de l'accès à l'eau potable.

Selon le volume du déversement, le temps de réaction, le temps d'intervention et l'efficacité des activités d'intervention, jusqu'à vingt-six prises d'eau potable pourraient être atteintes dans le cas d'un déversement dans la rivière des Outaouais, alors qu'une à deux prises d'eau potable seraient touchées dans le cas d'un déversement sur la rivière des Mille-Îles ou de l'Assomption.

1.2.2 Des risques pour les milieux traversés par l'oléoduc Énergie-Est

Un déversement dans l'une ou l'autre de ces rivières aurait nécessairement des incidences sur les écosystèmes aquatiques et riverains et les habitats d'une grande variété de poissons et d'espèces fauniques. Les activités récréatives pourraient aussi être suspendues sur les plans d'eau concernés et le trafic maritime sur le Saint-Laurent interrompu pour une durée variant entre quelques heures et quelques mois.

Un tel déversement pourrait également avoir lieu dans un milieu naturel terrestre, un secteur agricole, une zone habitée, etc. Il générerait une dégradation importante des milieux touchés et des coûts de plusieurs millions de dollars pour le nettoyage et la réhabilitation.

À titre d'exemple, un déversement de l'ordre de 3 millions de litres de pétrole dans la rivière Kalamazoo (Michigan, États-Unis) en 2010 a entrainé des travaux de nettoyage dont le coût est supérieur à un milliard de dollars et les travaux sont toujours en cours.

Autre exemple, suite à la tragédie de Lac-Mégantic (2013), les travaux de ramassage, de nettoyage et de retrait de la phase flottante sur l'eau ont duré 3 mois (la quantité déversée est estimée à 5,7 millions de litres de pétrole dans les sols et les cours d'eau). Jusqu'à présent, aucune intervention de restauration des sédiments n'a été entreprise.

Un déversement pourrait également avoir des répercussions sur l'image de la zone concernée auprès du public, ce qui pourrait entrainait une réduction des activités récréatives durant plusieurs années.

---

5. Anne-Caroline Desplanques, Journal de Montréal. « Pétrole: l'eau potable à haut risque », 12 septembre 2015, <http://www.journaldemontreal.com/2015/09/12/petrole-leau-potable-a-haut-risque> (page consultée en ligne le 14 septembre 2015).

1.2.3 Des risques pour la santé et la sécurité publiques ?

Plusieurs risques pour la santé publique sont associés à des projets tels que celui de l'oléoduc Energie Est. En effet, en cas d'incident, de déversements, d'incendie ou d'explosion, il y aura des impacts sur la population dont l'importance pourra varier en fonction la nature et de l'ampleur de l'événement.

En cas d'incident lié au projet Energie Est, l'impact de ce dernier sur la qualité de l'air, de l'eau et des sols aura des répercussions sur la santé publique. Bien que des plans d'urgence et d'intervention permettent de contrôler les risques sanitaires liés à la consommation d'eau et à l'usage des sols, il est beaucoup plus difficile de contrôler les répercussions sur la qualité et la dispersion de l'air. Ainsi, lors d'un déversement, des gaz d'hydrogène sulfuré peuvent être libérés. Le sulfure d'hydrogène peut causer une irritation, une insuffisance respiratoire, le coma et la mort, sans nécessairement dégager une odeur permettant de le détecter[6].

Le Michigan Department of Community Health a révélé que près de 60 % des personnes vivant à proximité du déversement de dilbit dans la rivière Kalamazoo ont connu des troubles respiratoires, gastro-intestinaux et symptômes neurologiques associés à une exposition aiguë au benzène et autres produits pétroliers associés[7]. En plus de leurs effets à court terme, l'exposition à long terme au benzène et aux hydrocarbures aromatiques polycycliques peut-être cancérigène.

1.3 Cohérence avec les orientations du PMAD

Le passage de l'oléoduc Énergie-Est sur le territoire de la CMM parait incohérent avec la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Plus précisément, l'oléoduc entre visiblement en contradiction avec les objectifs suivants :

- la protection de 17 % du territoire du Grand Montréal (Objectif 3.1), incluant des bois et des corridors forestiers métropolitains ainsi que des milieux humides;
- la protection des rives, du littoral et des plaines inondables (Objectif 3.2);
- la mise en valeur du milieu naturel, du milieu bâti et des paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques (Objectif 3.5), accomplie à travers la mise en œuvre des composantes de la Trame verte et bleue.

Le dernier relevé de la CMM effectué en 2009 montrait que le couvert forestier occupait 19,2% du territoire (soit 73 727 ha). Outre la protection de 17% du territoire du Grand Montréal, la CMM s'est fixé l'objectif d'augmenter le couvert forestier à 30% du territoire (soit 115 155 ha)

[6] http://www.covivia.com/img/courriels/2015/02/18_RapportImpact.pdf

[7] Stanbury et coll. 2011.

dans le PMAD. En dessous de ce seuil de 30%, il est admis que l'on observe une baisse significative de la diversité biologique. Le Grand Montréal est donc actuellement en déficit de 41 428 ha de couvert forestier pour atteindre le seuil de 30%, ce qui signifie qu'un important travail de reboisement sera nécessaire pour atteindre les objectifs que s'est fixés la CMM. Or, selon la CMM, le tracé envisagé pour l'oléoduc Énergie-Est sur son territoire va occasionner la perte totale de 130 ha de couvert forestier dont 106 ha dans des bois et corridors forestiers métropolitains ainsi que 21,2 ha de milieux humides.

Au-delà du fait que la perte de couvert forestier générée par le projet d'oléoduc Énergie-Est semble peu compatible avec certains objectifs que s'est fixés la CMM dans son PMAD, elle induit également une perte de biens et services écologiques dont la population bénéficie gratuitement. Dans *Le capital écologique du Grand Montréal : Une évaluation économique de la biodiversité et des écosystèmes de la Ceinture verte*[8], la Fondation David Suzuki et Nature-Action Québec évaluent la valeur économiques des biens et services écologiques fournis par :

- les forêts rurales à 5390$/ha/an;
- les milieux humides ruraux à 5705$/ha/an.

Ainsi, la perte de 106 ha de bois et corridors forestiers métropolitains générerait une perte économique de 571 340 $ par an pour la population habitant la CMM. La perte de 21,2 ha de milieux humides correspondrait à une perte de 120 946 $ par an pour la population habitant la CMM.

Le projet d'oléoduc Énergie-Est générera une perte de 130 ha de couvert forestier, soit une **perte économique de biodiversité évaluée à 692 286$ par an pour le seul territoire de la CMM (soit 27,7 millions de dollars sur l'ensemble de la période d'exploitation de 40 ans)**.

Que signifie « biens et services écologiques » ?

Pour définir les biens et services écologiques, il importe, dans un premier temps, de faire un lien avec la notion d'écosystème. En effet, un écosystème désigne un ensemble dynamique formé par une communauté d'êtres vivants qui interagissent entre eux et avec leur milieu physique (sol, air, minéraux, lumière, etc.). Les écosystèmes peuvent être de dimensions variables, allant, par exemple, de la parcelle de sol au bassin versant entier en passant par l'étang. Chacun d'entre eux est régulé par plusieurs fonctions écologiques, desquelles découle une diversité de biens et services écologiques. Ceux-ci représentent l'ensemble des bénéfices, matériels et immatériels, que les humains tirent des écosystèmes. Pour les municipalités, ces bénéfices peuvent concerner la contribution au bien-être de la population (santé, sécurité, relations sociales et spirituelles, etc.). Il peut également s'agir de bénéfices économiques (réduction des coûts de traitement des eaux, revenus d'activités de loisirs, etc.).

8 http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/telechargements/2012/Rapport%20Ceinture%20Verte_BSE_FDS_web_Fev2013.pdf

Utilisation du territoire	Superficie (ha)	Valeur économique non marchande (M$/an)
Forêts urbaines	37 987,0	960,8
Forêts rurales	361 180,0	1 947,1
Milieux agricoles sous couverture permanente	73 874,1	102,8
Milieux agricoles en culture annuelle	545 235,8	327,7
Milieux agricoles dépendants des pollinisateurs	23 426,0	14,1
Érablières	59 782,9	83,2
Vergers	6 731,9	9,4
Friches	50 035,0	69,6
Milieux humides urbains	8 679,9	117,1
Milieux humides ruraux	86 614,9	494,2
Bandes riveraines urbaines	6 053,7	29,1
Bandes riveraines rurales	26 727,9	139,0
Territoire urbain/développé	185 242,4	n.d.
Cours et plans d'eau	127 310,4	n.d.
Autres espaces	135 500,7	n.d.
Total	1 734 382,0	4 294

Figure 5 : Synthèse de la valeur économique des biens et services écologiques par type de milieu (Fondation David Suzuki et Nature-Action Québec, 2012)

2. Mise en perspective des retombées économiques du projet Énergie Est avec la réduction de la consommation de pétrole au Québec

Les 16 CRE du Québec et de nombreux partenaires sont déjà engagés dans la démarche *Par notre PROPRE énergie*, qui vise à réunir les conditions nécessaires pour conduire le Québec à une réduction significative de sa consommation de pétrole.

Aussi, le RNCREQ invite la CMM à montrer la voie, comme elle le fait déjà avec cette consultation, et à s'engager avec rigueur et sérieux dans une démarche visant la réduction de la consommation de pétrole. Voici une occasion de faire comme d'autres grandes métropoles du monde en s'engageant pour la transition énergétique vers une économie à faible émission de carbone.

2.1 Réduire la consommation de pétrole : la priorité des priorités

Le RNCREQ dévoilait, en octobre 2014, une première étude portant sur les bénéfices économiques d'une réduction de la consommation de pétrole. L'étude révèle que le Québec, s'il réduisait de 16 % sa consommation de pétrole d'ici six ans dans le secteur des transports routiers, améliorerait significativement le solde de sa balance commerciale. En effet, c'est 20

milliards de dollars en six ans qui, au lieu d'être envoyés à l'extérieur du Québec, stimuleraient l'économie de la province, le développement régional, de même que la création d'emplois. On estime d'ailleurs à plus de 130 000 les emplois directs et indirects créés. En transformant leurs habitudes de consommation, les ménages québécois pourraient de leur côté réaliser des économies de 2 000 $ à 4 000 $ par année, soit suffisamment pour presque doubler le budget qu'ils accordent aux loisirs.

Le Québec exporte chaque année 18 milliards de dollars nets pour acheter des produits pétroliers et 9 milliards de plus pour acquérir des véhicules. Le déficit commercial pétrolier québécois représente maintenant près de 5 % de son PIB. Ces milliards de dollars sont versés à des entreprises étrangères et ne bénéficient pas aux ménages et aux régions du Québec. Le Québec a donc tout intérêt à mettre en place des mesures de réduction de la consommation de pétrole afin de réduire son déficit économique et investir dans des projets créateurs d'emplois et de richesse au Québec.

2.2 Des ménages plus riches de plusieurs milliers de dollars chaque année

Le secteur des transports, qui consomme le plus de produits pétroliers, coûte particulièrement cher aux familles du Québec. Sur des dépenses de consommation moyenne de 49 000 $ par famille en 2012, près de 9 000 $ étaient consacrés au transport privé (18 %), après le logement, mais devant l'alimentation. Le pétrole coûte qui plus cher au québécois que la nourriture. En modifiant certains réflexes de consommation sans affecter la qualité de vie, il y a des gains individuels et collectifs énormes à réaliser. Par exemple, un ménage qui possède un VUS pourrait dégager des économies annuelles de 2 100 $ à 4 300 $ s'il le remplaçait par un véhicule intermédiaire ou compact. De plus, selon une étude récente de Luc Gagnon et Pierre-Olivier Pineau de HEC[9], un ménage qui trouve le moyen de se passer d'une deuxième ou d'une troisième voiture peut se permettre d'acheter une maison d'un prix plus élevé de 200 000 $.

Par ailleurs, l'étude permet de comparer les différents postes d'importation et d'exportation du Québec. Avec 27 G$ annuellement, les importations de produits pétroliers et de voitures surpassent de loin les principaux postes d'exportation du Québec que sont l'aluminium (5 G$), les aéronefs (5 G$) et le papier (3 G$). Le soutien des secteurs d'exportation est essentiel, mais tant qu'ils seront plombés par les importations de produits pétroliers et de voitures, leurs retombées pour l'économie du Québec demeureront négligeables.

---

9. Gagnon, L., et P.-O. Pineau, 2013. « *Les coûts réels de l'automobile, un enjeu mal perçu par les consommateurs et les institutions* », Cahiers de recherche, Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement durable – HEC Montréal (GRIDD-HEC), 29 p., <http://expertise.hec.ca/gridd/wp-content/uploads/2011/11/Les-co%C3%BBts-r%C3%A9els-de-l%E2%80%99automobile-un-enjeu-mal-per%C3%A7u-par-les-consommateurs-et-les-institutions.pdf> (page consultée le 7 juillet 2014).

Éléments de méthodologie :

Dans l'étude, les coûts évités par une stratégie de réduction de consommation de pétrole ont été évalués selon trois scénarios, soit un scénario de référence de stabilisation de la consommation de produits pétroliers, un scénario modéré de réduction de 16 % d'ici 2020 par rapport à l'année 2010 et un dernier dit « d'actions soutenues », calqué sur le modèle suédois, qui vise une réduction de 49 % d'ici 2020. Une modélisation de ces scénarios a été réalisée sur la base des multiplicateurs d'entrées et sorties du Québec, ajustés afin de tenir compte de l'évolution de la productivité du travail. Les données évoquées ci-haut font référence au scénario modéré.

Les économistes ont ensuite évalué les « chocs sur les secteurs productifs », c'est-à-dire l'argent qui peut être dépensé dans l'économie québécoise grâce aux coûts évités par la réduction de la consommation de pétrole. On constate alors les retombées économiques importantes que cela représente pour le Québec, non seulement sur la balance commerciale, mais aussi sur la création d'emplois.

Pour consulter l'étude *Vingt milliards de dollars de plus en six ans : les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec* et en savoir plus sur la démarche *Par notre PROPRE énergie* : www.par-notre-propre-energie.com/etude.php.

Étude économique : *Vingt milliards de dollars de plus en six ans: les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec*

Résumé de l'étude économique : *Vingt milliards de dollars de plus en six ans: les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec*

Par notre propre énergie

3. Acceptabilité sociale du projet

Dans le cadre d'un développement durable du territoire, il est très important de prendre en considération le niveau d'acceptabilité sociale des projets. En effet, de grands projets tels que le projet Energie Est doivent être soutenus par la population et les acteurs du territoire. Or, force est de constater que le projet Energie Est de TransCanada soulève beaucoup d'inquiétudes et d'oppositions parmi les Municipalités, les institutions et la population du Québec.

Au Québec, 74 Municipalités ont adopté, directement ou au travers de leurs MRC, une résolution traduisant leur opposition au projet Energie Est. Parmi ces Municipalités, plusieurs font partie de la CMM :

- La Ville de Laval;
- MRC Vaudreuil-Soulanges (23 Municipalités);
- MRC d'Autray (15 Municipalités);
- Mascouche;
- L'Assomption;
- Oka.

De plus, de nombreuses organisations telles que l'Université Laval, le Conseil des Canadiens et l'Union des Producteurs agricoles ont également exprimé leur désaccord avec le projet. On constate également que plusieurs regroupements de citoyens opposés au projet Energie Est ont vu le jour pour exprimer l'inquiétude et l'opposition de ces derniers concernant le projet d'oléoduc.

Sur ce point, on soulignera également le sondage réalisé par la CMM grâce à un questionnaire en ligne et qui met en évidence un fort rejet du projet Energie Est par la population. Selon les données fournies par la CMM :

- 96% des 4000 participants estiment que le projet de TransCanada n'est tout simplement *« pas nécessaire »*;
- 87% des répondants sont inquiets pour la protection du fleuve Saint-Laurent, de la rivière des Outaouais et des cours d'eau en général;
- 79% des citoyens sont préoccupés par la protection des sources d'eau potable, des aquifères et des zones de recharge en cas d'incident;
- *« Tous les répondants souhaitent le développement de solutions alternatives au développement des sables bitumineux comme investir dans les énergies renouvelables et réduire notre consommation de pétrole »* selon la CMM.

4. Les changements climatiques et les émissions de GES

L'évaluation du projet d'oléoduc Énergie Est doit dépasser le seul contexte métropolitain. Le projet ne peut être dissocié de la production de pétrole issue des sables bitumineux dont la croissance est rendue difficile sans la construction de nouvelles voies d'accès pour l'acheminer vers les marchés continentaux et mondiaux. Accepter que soit construit cet oléoduc est en quelque sorte une forme d'approbation à l'idée d'augmenter la production de pétrole des sables bitumineux dans ces conditions.

La réflexion de la CMM doit donc prendre en compte les défis planétaires auxquels notre humanité est actuellement confrontée, et participer à ce que les décisions prises aujourd'hui le soient dans un souci de développement durable et d'équité intergénérationnelle.

4.1 Première tendance : des conditions d'existence menacées

Plusieurs rapports internationaux publiés au cours de la dernière décennie contribuent à dresser un portrait alarmant de l'état de l'environnement mondial. Globalement, ces publications envoient des signaux qui indiquent que les conditions d'existence sur Terre sont menacées, comme en témoignent ces propos du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, rapportés par *Le Devoir* du 3 avril dernier : « Les paroles n'ont pas été suivies d'effets. Il sera bientôt trop tard. Nos modes de consommation sont incompatibles avec la santé de la planète. Notre empreinte écologique est démesurée. »

Pour étayer ce propos, nous présentons ici des conclusions tirées de certains de ces rapports, lesquelles mettent en lumière trois grands phénomènes actuels : la surexploitation des ressources, la pollution et les changements climatiques.

- Le 5e rapport du GIEC réaffirme que l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre pourrait entrainer des changements majeurs à l'égard des températures, du niveau des mers ou de la fonte des glaces (GIEC, 2013, p. 5). Quelques soient les nuances et nouveautés introduites par ce rapport, la conclusion générale est très claire : les activités humaines, notamment l'exploitation et la consommation des énergies fossiles, conduisent à une hausse exceptionnelle de la concentration des gaz à effet de serre qui transforme le climat à un rythme jamais vu par le passé (GIEC, 2013, p. 10).

- Dans un rapport sur la problématique énergie-climat, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a confirmé ses mises en garde précédentes sur la question du réchauffement : « Si nous continuons sur la trajectoire actuelle, l'augmentation de la température ne sera pas de 2 ˚C, mais de 5,3 ˚C (*par rapport à l'époque préindustrielle, NDLR*), ce qui aurait des conséquences désastreuses en termes d'évènements climatiques extrêmes, d'élévation du niveau de la mer et entraînerait d'énormes coûts économiques et sociaux. » (Citation tirée d'un article de l'Agence France Presse, *La Presse*, 2013.)

- Avec la sortie de la récente publication intitulée *Turn down the heat* réunissant les données scientifiques les plus récentes pour le climat, Jim Yong Kim, président de la Banque mondiale, a déclaré que « Si nous n'agissons pas contre le changement climatique, nous risquons de léguer à nos enfants un monde radicalement différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. Le changement climatique est l'un des principaux obstacles auxquels se heurtent les efforts de développement, et nous avons la responsabilité morale d'agir pour le bien des générations futures, en particulier les plus pauvres. » (Banque mondiale, 2012)
- Le 15 novembre 2014, la prestigieuse firme PwC-Luxembourg publiait la 5e étude *Low Carbon Economy Index*. Trois citations issues du communiqué de presse retiennent notre attention :
    - « Les contraintes en matière d'émissions de gaz à effet de serre sont au centre des décisions économiques et font partie intégrante des grands projets d'infrastructure, remettant potentiellement en question la viabilité économique de certains actifs. »
    - « Les pays du G20 continuent de consommer des énergies fossiles sans se soucier du lendemain. »
    - « Au rythme actuel, l'humanité dilapidera son budget carbone alloué pour les 89 prochaines années en seulement 21 ans. »
- Dans son plus récent rapport sur l'état de la planète (GEO5), le Programme des Nation-Unis sur l'environnement (PNUE) affirme que « les pressions exercées sur les écosystèmes terrestres poussent ces derniers vers leurs limites biophysiques et que ces limites sont presque déjà atteintes. Dans certains cas, elles sont déjà dépassées. […] Si l'humanité ne modifie pas d'urgence ses façons de faire, plusieurs seuils critiques vont être franchis, au-delà desquels des changements abrupts et généralement irréversibles pour les fonctions de base de la vie sur Terre pourraient se produire. » (citations rapportées par Louis-Gilles Francoeur, *Le Devoir,* 2012).
- Après avoir analysé des études portant sur des milliers d'hommes et de femmes suivis pendant plusieurs décennies, les experts du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), une agence spécialisée de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), sont arrivés à la conclusion que la pollution de l'air qui nous entoure est cancérigène *(Agence France Presse*, 2013).
- Afin de maintenir l'augmentation de la température sous le seuil de 2°C, le Canada doit laisser 85 % des sables bitumineux dans le sol (Christophe McGlade & Paul Ekins. 2015. The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global. *Nature,* **517**, 187–190. ; cité par Alexandre Shields dans Le Devoir le 8 janvier 2015).

Les Québécois sont préoccupés par ces enjeux et le gouvernement prend déjà des mesures concrètes pour y faire face. Ce dernier a notamment adopté une Loi sur le développement durable, une Stratégie sur la diversité biologique et un Plan d'action sur les changements climatiques. À l'échelle de la métropole, on peut citer par exemple le Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

4.2 Deuxième tendance : une pression croissante sur l'extraction du pétrole et les émissions de GES

On assiste actuellement à un développement accéléré des sources de pétrole non conventionnelles. L'exploitation du pétrole de schiste au Dakota du Nord ainsi que le pétrole issu des sables bitumineux en Alberta en sont de bons exemples.

Le pétrole de source non conventionnelle est réputé plus difficile à extraire, donc plus risqué en termes d'impacts environnementaux et plus couteux à produire. Il s'agit de modes d'exploitation dont le retour sur l'investissement énergétique, et donc la marge de profit, est faible. Alors que jusqu'à cent barils de pétrole pouvaient être extraits au début du XXe siècle pour une dépense d'énergie équivalente à un seul baril, on estime qu'aujourd'hui un baril de pétrole en produit en moyenne moins de dix. On parle de quatre dans le cas des sables bitumineux.

Malgré tout, quatre éléments concourent actuellement à susciter une forte pression sur le développement de ces ressources, autrefois ignorées ou négligées :

- la diminution graduelle des sources de pétrole conventionnelles (ex : Mer du Nord et Moyen-Orient) alors que les besoins mondiaux sont croissants ;
- les progrès technologiques qui améliorent les capacités d'extraction et en réduisent le coût ;
- l'augmentation des prix du pétrole au cours de la dernière décennie, lesquels ont justifié des opérations d'extraction auparavant non rentables ;
- les subventions gouvernementales à l'industrie, évaluées à 2,8 milliards $ en 2008 au Canada par l'Institut international du développement durable (IIDD)[10].

Selon les estimations de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, la production canadienne devrait doubler au cours des vingt prochaines années. Cette croissance proviendrait essentiellement de l'exploitation des sables bitumineux.

---

10. La Presse canadienne. « Les subventions à l'industrie pétrolière s'élèveraient 2,8 milliards $ par année », 3 nov. 2010, <http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/ressources-naturelles/les-subventions-a-l-industrie-petroliere-s-eleveraient-28-milliards--par-annee/520070> (page consultée le 14 septembre 2015).

Selon le scénario de référence de l'Office national de l'énergie (ONÉ) publié en novembre 2011, les exportations canadiennes de pétrole passeraient de 1,9 million de barils par jour en 2010 à 3,5 millions de barils par jour en 2020.

Cependant, au Canada, deux éléments font actuellement obstacle à la croissance de la production du pétrole :

- les compagnies pétrolières n'ont pas accès à suffisamment de voies de transport du pétrole vers les marchés de consommation ;
- depuis 2011, mais de manière très variable, en lien avec cette absence de marché, notamment, le prix du pétrole canadien est plus bas que celui extrait ailleurs sur la planète (WTI vs Brent).

Pour augmenter la production de pétrole, les compagnies pétrolières doivent donc accroître leur accès au marché, comme le rapporte Alec Castonguay dans un texte de *L'Actualité*[11] de septembre 2013 : *« Sans nouveau débouché, l'industrie pétrolière albertaine, qui souhaite faire passer la production de 1,9 à 3,2 millions de barils par jour d'ici 2020, serait forcée de revoir ses plans à la baisse — ce qui entraînerait d'importantes pertes de revenus fiscaux pour l'Alberta et le Canada. »*

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet Energie Est de TransCanada (comme par ailleurs d'autres importants projets d'oléoduc tels que Enbridge, Keystone XL et Northern Gateway) : augmenter la capacité d'accès au marché pour permettre aux compagnies pétrolières canadiennes de vendre plus de pétrole, plus rapidement et plus cher. C'est à ce niveau que se concentrent pratiquement tous les bénéfices économiques associés aux projets d'oléoduc.

Or s'il est plus difficile et coûteux à produire, le pétrole non conventionnel est aussi plus dommageable pour l'environnement.

La production de pétrole des sables bitumineux est ainsi l'un des principaux responsables de l'augmentation des émissions de GES du Canada depuis 1990. La production de pétrole des sables bitumineux a aussi a fait passer le secteur économique du pétrole et du gaz devant celui des transports en termes d'importance relative dans l'inventaire national des GES. En effet, en 2014, le secteur pétrolier et gazier a produit 179 Mt d'équivalent CO_2, c'est-à-dire 25 % des émissions totales de GES du Canada.

11. Alec Castonguay, L'actualité. « La bataille des pipelines », 13 septembre 2013, <http://www.lactualite.com/lactualite-affaires/la-bataille-des-pipelines/> (page consultée le 14 septembre 2015).

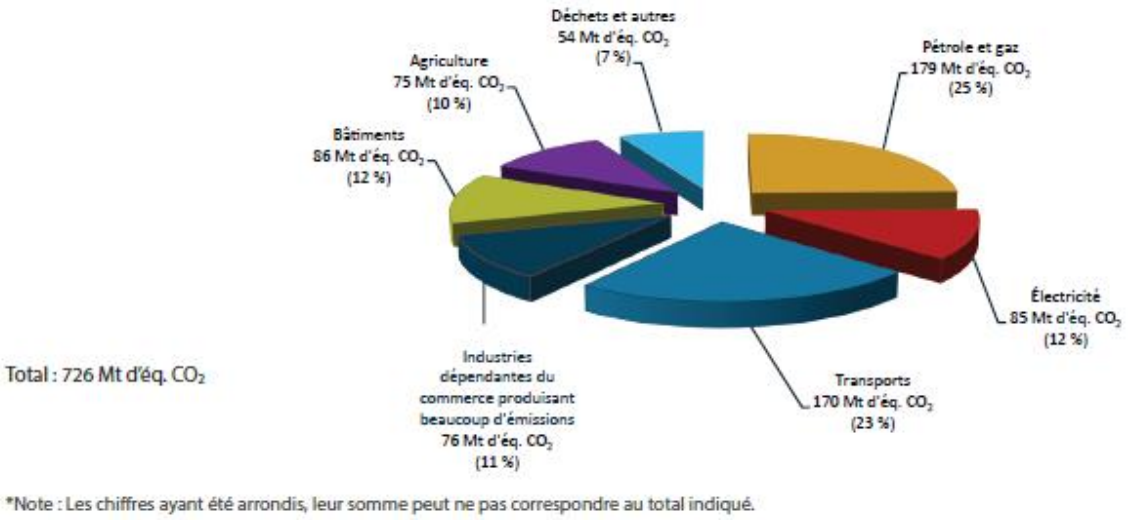

Figure 6 : Ventilation des émissions du Canada par secteur économique (2013)
Source : Environnement Canada 2015

Émissions de GES	1990	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013
				Mt d'équivalent CO_2				
TOTAL DES ÉMISSIONS NATIONALES DE GES	613	745	749	699	707	709	715	726
Pétrole et gaz	107	158	157	158	160	161	174	179
Électricité	95	130	121	98	99	91	86	85
Transports	130	157	169	164	169	167	168	170
Industries dépendantes du commerce produisant beaucoup d'émissions[1]	95	92	89	73	75	79	77	76
Bâtiments	76	88	87	85	82	87	85	86
Agriculture	57	69	71	68	70	70	72	75
Déchets et autres[2]	54	52	54	52	53	53	53	54

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les estimations présentées ici sont constamment améliorées. La valeur des émissions passées peut être modifiée dans les futurs rapports à la lumière de nouvelles données et en raison du perfectionnement des méthodes et des modèles utilisés. Les nouveaux calculs découlant d'améliorations d'ordre méthodologique sont présentés au chapitre 8; les nouveaux calculs qui résultent de changements aux données sous-jacentes sur les activités sont présentés dans les chapitres pertinents au secteur où les changements se sont produits (chapitres 3-7).

1. Le secteur des industries dépendantes du commerce produisant beaucoup d'émissions représente les émissions des activités minières autres que les activités gazières et pétrolières, de la fonte et du raffinage, de la production et de la transformation de produits industriels, tels que le papier et le ciment.

2. Autres : production de charbon, industrie légère, construction et ressources forestières.

Figure 7 : Émissions de GES au Canada par secteur économique (1990-2013)
Source : Environnement Canada 2015

Cette tendance a une double explication. D'une part, la production de pétrole des sables bitumineux a considérablement augmenté depuis 1990 (et se dirige vers une croissance continue au cours des prochaines décennies) et, d'autre part, davantage d'émissions de GES sont produites lors de la phase d'exploitation du pétrole non conventionnel des sables bitumineux. Le bilan environnemental des sables bitumineux est d'ailleurs considéré comme l'un des pires de la planète. Une récente étude de l'Institut de recherche et d'information socio-économique le rappelle :

> « […] le pétrole des sables bitumineux compte parmi les plus sales au monde à extraire, ce qui rend ce type d'exploitation "locale" plus polluante que l'importation.

Alors que la production d'un baril de pétrole conventionnel algérien, première source d'approvisionnement du Québec, émet en moyenne 79 kg éq. CO_2, la production d'un baril de pétrole issu des sables bitumineux engendre des émissions moyennes de 132 kg éq. CO_2, soit 67 % plus. (IRIS, 2013). »

Notons que ces chiffres ne tiennent pas compte des émissions de GES attribuables à la combustion du pétrole une fois qu'il arrive sur les marchés de consommation. Ces émissions de GES sont encore plus significatives pour le climat que celles issues de leur production en amont. Si ces émissions ne peuvent être attribuées dans leur entièreté au Canada, ni même aux villes de la Communauté métropolitaine de Montréal, elles contribueront tout de même à gonfler les émissions globales de GES et ainsi à amplifier les changements climatiques. À cet effet, une étude publiée dans *Nature*[12] indique que le Canada doit laisser 85 % des sables bitumineux dans le sol si la communauté internationale veut pouvoir maintenir l'augmentation de la température sous le seuil de 2°C. L'augmentation de la production de pétrole des sables bitumineux, difficilement dissociable du projet Énergie Est, est incompatible avec cette cible. Une figure tirée d'une étude de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) l'illustre d'ailleurs fort bien (*page suivante*).

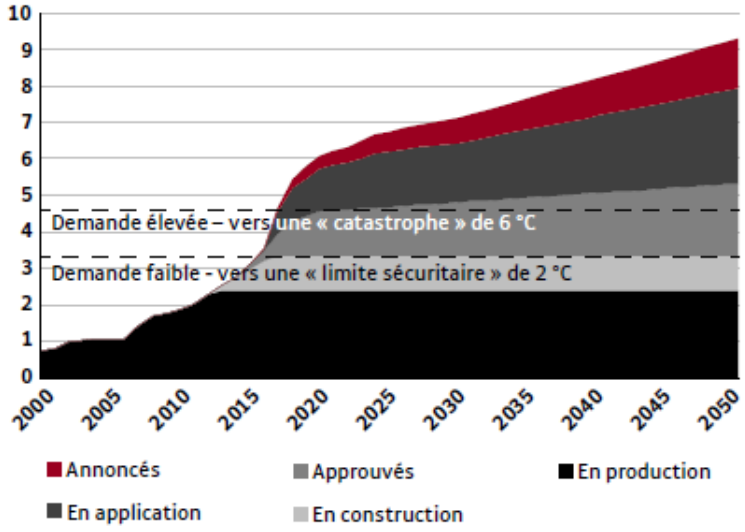

Sources : Agence internationale de l'énergie, *World Energy Outlook*, 2010, Saxifrages, *More oil sands than the future will want*, 2012 et The Oil Sands Developers Group, *Oil Sands Project List*, 2013.

Figure 8 : Projets d'expansion de la production de sables bitumineux (M de barils/jour)

12. Alexandre Shields, Le Devoir. « Le Canada doit renoncer à son pétrole », 8 janvier 2015, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/428343/etude-de-nature-le-canada-doit-renoncer-a-son-petrole> (page consultée le 14 septembre 2015).

4.3 Ces deux tendances sont-elles réconciliables ?

Le CRE Montérégie croit qu'il est possible de réconcilier ces deux tendances. Mais encore faut-il que l'on remette en question la production de pétrole issu des sables bitumineux sans des efforts significatifs pour réduire les impacts de cette activité sur l'épuisement des ressources, la pollution et les changements climatiques.

- Les Québécois peuvent-ils se permettre de fermer les yeux sur cette réalité ?
- Quel rôle le gouvernement du Québec, leader de la lutte contre les changements climatiques et promoteur du développement durable, peut-il jouer pour tenter de corriger la situation ?

Pour le CRE Montérégie, si l'on veut préserver les conditions d'existence sur Terre, la poursuite de cette exploitation, à ce rythme et à ces conditions, n'est pas possible. Les projets d'oléoducs doivent prendre en compte les enjeux locaux, certes, mais doivent aussi être appréhendés dans cette perspective globale.

La Loi sur le développement durable impose d'ailleurs au gouvernement du Québec d'élargir le spectre de son analyse des projets, dont ceux d'oléoducs, en tenant compte de 16 principes parmi lesquels :

> *b) « équité et solidarité sociales » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales*

Pour le CRE Montérégie, le projet Energie Est ne respectent pas l'équité intergénérationnelle puisqu'il s'inscrit dans une logique d'exploitation rapide des ressources non renouvelables, sans prendre en compte les besoins des générations futures et l'usage qu'ils pourraient faire de ces ressources.

> *h) « partenariat et coopération intergouvernementale » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci*
>
> *i) « prévention » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.*

Selon le CRE Montérégie, le risque climatique est bien réel et nécessite des actions importantes et immédiates de prévention de la part des gouvernements. Par conséquent, le gouvernement et les Municipalités du Québec doivent se préoccuper des impacts des projets d'oléoducs en amont (extraction) et doivent engager un dialogue avec les autorités gouvernementales canadiennes pour les réduire.

o) « pollueur payeur » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

p) « internalisation des coûts » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Le CRE Montérégie ainsi que les autres CRE de la métropole et le RNCREQ estiment que le prix du pétrole ne prend pas suffisamment en compte les impacts environnementaux, sociaux et économiques qui sont associés à son extraction, son transport, son raffinage et sa consommation. Les projets d'oléoduc sont ainsi une occasion de réfléchir à cette dimension de la problématique énergétique et de se questionner sur notre recherche continuelle du prix le plus bas pour le pétrole, et ce, indépendamment des impacts croissants de son exploitation sur l'environnement et les générations futures.

Plus fondamentalement, le pétrole se vend actuellement à des prix qui n'ont pas suffisamment de lien avec sa valeur inestimable. Il s'agit d'une ressource extrêmement précieuse (car indispensable à notre mode de vie aujourd'hui, mais en quantité limitée sur Terre), mais dont le faible prix entraîne une consommation inefficace et de la pollution.

Conclusion

Afin d'évaluer la pertinence de soutenir un projet tel que celui de l'oléoduc Energie Est de TransCanada, il est indispensable de mesurer et de comparer les bénéfices du projet pour le territoire avec les pertes engendrées et les risques potentiels.

Des retombées économiques limitées

Dans son étude mandatée par TransCanda, le cabinet Deloitte met en évidence les retombées économiques du projet Energie Est pour le Québec, soit :

- 44 millions de dollars par an de retombées fiscales;
- 138 millions de dollars par an de retombées sur le PIB;
- 537 emplois directs, indirects et induits créés à terme.

Étant donné que le projet de terminal portuaire à Cacouna de TransCanada a été abandonné, les retombées économiques du projet pour le Québec seront moindres que celles estimées par le cabinet Deloitte. De plus, seule une partie de ces retombées bénéficieront aux acteurs présents sur le territoire de la CMM.

Des risques potentiels accrus pour le territoire

En parallèle, le projet Energie Est va générer des risques potentiels supplémentaires pour les sources d'eau potable (jusqu'à 26 prises d'eau potable) et les cours d'eau. Il fera également peser des risques additionnels pour les milieux naturels traversés ainsi que pour la santé et la sécurité publique. Enfin, le passage de l'oléoduc ne s'accorde pas avec certains objectifs de protection des milieux naturels du PMAD. Il entrainera effectivement la perte de 130 ha de milieux naturels alors que le Grand Montréal est actuellement en déficit de milieux naturels pour atteindre le seuil de 30% de couvert naturel nécessaire pour assurer une diversité biologique. De plus, ces pertes de surfaces naturelles engendreront une diminution des biens et services écologiques de l'ordre de 692 000$ annuels pour le territoire de la CMM (soit 27,7 millions de dollars sur l'ensemble de la période d'exploitation de l'oléoduc).

Des gains supérieurs en réduisant la consommation de pétrole

En comparaison, une étude menée par le RNCREQ met en évidence qu'une réduction de la consommation de pétrole de 16 % d'ici six ans dans le secteur des transports routiers permettrait de réduire le déficit commercial du Québec de 20 G$, stimulerait l'économie de la province, le développement régional et la création d'emplois. Elle permettrait également de soulager les ménages québécois pour lesquels les dépenses consacrés au transport privé représentent 18% de leur budget.

Une acceptabilité sociale du projet absente

Près de 75 Municipalités du Québec ont adopté des résolutions afin de faire part de leur opposition et de leur inquiétude face au projet Energie Est. De nombreuses organisations ont également fait part de leur opposition ou de leurs réticences face au projet.

De nombreuses personnes s'opposent vivement au projet comme l'indique les nombreux regroupements citoyens ayant vu le jour et dénonçant au projet de TransCanada. Dans un sondage mené par la CMM, les citoyens ont clairement fait part de leurs inquiétudes concernant la protection du fleuve Saint-Laurent, de la rivière des Outaouais et des cours d'eau en général. Ils ont également manifesté le souhait que des solutions alternatives à l'exploitation des sables bitumineux soient développées. La quasi-totalité des répondants estime que le projet de TransCanada n'est pas nécessaire.

Une nécessaire prise en compte des émissions de GES liées à l'exploitation des sables bitumineux

A la veille de la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP21), de nombreuses grandes métropoles du monde s'engagent à réduire leurs émissions de GES et à entamer une transition énergétique. Or le développement des réseaux d'oléoducs au Canada est synonyme d'un accroissement de l'exploitation des sables bitumineux responsables de 25% des émissions de GES du Canada en 2014.

Au vu des éléments mentionnés précédemment, le CRE Montérégie recommande à la Communauté métropolitaine de Montréal de s'opposer au passage de l'oléoduc Energie Est sur son territoire.

Références

Communauté métropolitaine de Montréal, 2012. « Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable », Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), 217p., <http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMAD.pdf>

Communauté Métropolitaine de Montréal, 2012. Plan d'action 2012-2017 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, 8p., <http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMAD_planAction.pdf>

Communauté métropolitaine de Montréal, 2015. « Consultation publique projet oléoduc Énergie Est TransCanada », Guide de consultation, 28p., <http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20150910_transcanada_guideConsultation.pdf>

Environnement Canada, 2013. « Tendances en matières d'émissions au Canada », 92p., <https://www.ec.gc.ca/ges-ghg/985F05FB-4744-4269-8C1A-D443F8A86814/1001-Canada's%20Emissions%20Trends%202013_f.pdf>

Environnement Canada, 2015. « Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada : La proposition canadienne concernant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques », Sommaire-Rapport d'inventaire national 1990-2013, 12p., <http://ec.gc.ca/ges-ghg/5B59470C-518A-4D15-A832-75F6F6D8400D/NIR2015_Executive_Summary_FR.pdf>

Flanagan, E., et C. Demerse, 2014. « Climate Implications of the Proposed Energy East Pipeline: A Preliminary Assessment », The Pembina Institute, 30p., <http://www.pembina.org/reports/energy-east-climate-implications.pdf>

Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 2013. « Projets d'oléoduc de sables bitumineux « Ligne 9B » : le Québec à l'heure des choix », Note socio-économique, 10p., <http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Note-p_C3_A9trole-WEB-03.pdf>

McGlade, C., et P. Ekins, 2015. « The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2°C », Nature, 517, 187-190, <http://www.nature.com/nature/journal/v517/n7533/full/nature14016.html>

Savaria Experts-Conseils inc., 2015. « Mise en service de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Impacts d'un déversement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal », Premier rapport technique, 52p., <http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20150514_oleoduc-energie-est_rapport.pdf>